

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Mars 2021

70X21

REMBOURSEMENT LOCATION DE SALLE A L'ASSOCIATION « POUR LES ENFANTS DE BETHESDA » EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

La délibération N°318x15 du 21 décembre 2015 fixe les tarifs de la location de la salle Simone Dartigues.

Suite aux décrets du Ministère des solidarités et de la santé prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 , et au manque de perspective sur la possible réouverture des salles municipales à la location, Madame AGBAVOR, présidente de l'association « Pour les enfants de Bethesda » (139, parc des Amandiers, 13170 Les Pennes-Mirabeau) souhaite annuler sa manifestation du 3 avril 2021.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal le remboursement des arrhes versées pour cette location, soit la somme de 21€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

- DÉCIDE le remboursement de 21€ à l'association Pour les enfants de Bethesda

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 26 Mars 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI